



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du
16 décembre 2025**

Date de la convocation : 09 décembre 2025

Date de publication : 22 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 078-217805373-20251216-DCM_2025_40-DE

DÉLIBÉRATION

2025/40

**Département
des YVELINES**

**Arrondissement
de RAMBOUILLET**

**Canton
de RAMBOUILLET**

**Commune de
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/40

OBJET : AFFAIRES GENERALES Convention de partenariat avec l'association Le Souvenir Français, le Conseil Municipal des Jeunes et la Commune

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (19) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK (arrivée à 20h12) ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUF-FROY ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (4) :

M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS

M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT

M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER

M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT

ÉTAIENT ABSENTS (5) :

M. Alexis POURKARTE ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; Mme Brigitte PONCELIN ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2025/40 - AFFAIRES GENERALES Convention de partenariat avec l'association**Le Souvenir Français, le Conseil Municipal des Jeunes et la Commune**

Le Conseil Municipal des Jeunes (élèves de CM1 à 5eme) est une instance municipale consultative qui permet aux jeunes de s'initier à la vie démocratique locale. Par leurs propositions, ils participent à l'amélioration de la vie communale et vivent une première expérience concrète d'engagement citoyen. Dans ce cadre, l'association Le Souvenir Français, qui œuvre pour la transmission de la mémoire des conflits et l'entretien des lieux de mémoire, propose un partenariat à destination des Conseils Municipaux des Enfants/Conseils Municipaux des Jeunes (CME/CMJ).

Ce partenariat se concrétise par la remise d'un « kit » gratuit à chaque jeune élu (casquette, pin's, adhésion à l'association signée par l'autorité parentale), la réalisation d'un drapeau commun CME/CMJ – Souvenir Français, et l'achat d'un baudrier d'une valeur globale estimée à 366 €, cofinancé à 50 % par l'association et par la commune.

Ce cofinancement se matérialisera sous la forme d'une subvention versée par Le Souvenir Français à la Commune.

La Commune a la charge de commander le drapeau à l'entreprise proposée par le souvenir Français.

Le drapeau au format adapté aux jeunes (50 x 50 cm), sera personnalisé par un blason créé par les membres du CME/CMJ et sera porté lors des cérémonies patriotiques, dans lesquelles le CME/CMJ est de plus en plus impliqué (lectures, levée des couleurs, chants...) renforçant ainsi le lien entre jeunesse, mémoire et République.

La commune souhaite signer cette convention afin de valoriser et motiver l'engagement civique des jeunes élus, de renforcer leur compréhension des symboles de la République, dans la continuité des actions pédagogiques menées (visites du Sénat, de l'Assemblée nationale, ravivage de la flamme de l'Arc de Triomphe...). Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les missions éducatives et citoyennes.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

VU la proposition de l'association Le Souvenir Français relative à la mise en place d'un partenariat avec le CME/CMJ, comprenant la remise d'un « kit » aux jeunes élus, la création d'un drapeau CME/CMJ – Souvenir Français, et un baudrier ;

VU la charte du Conseil Municipal des Jeunes, visant à favoriser l'apprentissage et la pratique du civisme, notamment par la participation des jeunes aux cérémonies patriotiques et leur engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT l'intérêt éducatif et civique de ce partenariat, notamment en matière de transmission des valeurs républicaines, de sensibilisation au devoir de mémoire et de renforcement de l'engagement des jeunes dans la vie locale ;

CONSIDÉRANT que la création d'un drapeau CME/CMJ – Souvenir Français et l'achat d'une baudrier seraient cofinancés à parts égales par la commune et l'association, et que ce drapeau serait utilisé lors des cérémonies officielles ;

ENTENDU l'exposé de Madame Chantal WENDLINGER, rapporteur, Saint-Arnoult-en-Yvelines – Conseil Municipal du 16/12/2025 – Note de synthèse n° 02 Page **2** sur **2**

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à la majorité par :

- **19 voix POUR**
- **02 voix CONTRE : M. Paul THIBAUD ; Mme Stéphanie VINSOT**
- **02 Absentions : M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD**

APPROUVE le partenariat entre la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et le Souvenir Français

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention annexée

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Le Souvenir Français et à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance



Chantal WENDLINGER

Le Maire,



Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.